



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 15 décembre 2016

Conseillers communautaires en exercice: 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10 (reporté), 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h50.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 2.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.7), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 3.14), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (jusqu'au 6.1), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 7.3) **Busy** : M. Philippe SIMONIN (suppléant de M. Alain FELICE) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISSON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.3) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY (à partir du 1.1.7) **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Genes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.7) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.3) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 3.15) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 6.1)) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.7)

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, M. Thierry MORTON, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Saône** : M. Yoran DELARUE **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie WANLIN

**Procurations de vote** :

**Mandants** : E. ALAUZET (à partir du 2.2), D. DARD, C. DEVESA, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 1.1.6), S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 3.13), T. MORTON, Y. POUJET, C. WERTHE (à partir du 7.2), M. DONEY (jusqu'au 1.1.6), P. CONTOZ (à partir du 3.16), P. DUCHEZEAU, J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J. BAVEREL (jusqu'au 1.1.6)

**Mandataires** : F. PRESSE (à partir du 2.2), S. WANLIN, C. THIEBAUT, A. GHEZALI, L. CROIZIER (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT, D. POISSENOT (jusqu'au 3.13), C. MICHEL, N. BODIN, M.L. DALPHIN (à partir du 7.2), C. BARTHELET (jusqu'au 1.1.6), D. HUOT (à partir du 3.16), C. LIME, G. BAULIEU, J. KRIEGER, J.P. MICHAUD

**Délibération n°2016/003507**

**Rapport n°6.2 - Point d'étape sur l'opportunité du passage en communauté urbaine pour le Grand Besançon**

## Point d'étape sur l'opportunité du passage en communauté urbaine pour le Grand Besançon

**Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président**

**Commission : Aménagement du territoire et coopérations**

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

En avril 2016, le bureau de la CAGB a souhaité lancer une réflexion prospective sur l'opportunité, pour le Grand Besançon, de passer en communauté urbaine. Dès lors, un comité de pilotage a été institué, il a défini un calendrier de travail et une méthode permettant de donner aux élus les éléments d'aide à la décision nécessaires dans la perspective d'une transformation effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le présent rapport dresse un point d'avancement sur le travail engagé.

### **I. Une réflexion initiée dans la suite des opportunités offertes par la loi NOTRe**

Le paysage institutionnel et politique des collectivités territoriales connaît actuellement de profondes transformations. Dans ce contexte mouvant, il faut anticiper, entreprendre et être réactif pour ne pas subir ces changements. Au niveau national, et dans les nouvelles régions, les EPCI se restructurent (nouveau périmètre, plus de compétences) et réfléchissent à une évolution de leur statut (métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération...).

L'évolution vers le statut de communauté urbaine est une disposition dérogatoire au seuil de 250 000 habitants qui est autorisée par la loi NOTRe, aux EPCI dont les villes ont perdu leur statut de capitale régionale.

Pour devenir Communauté Urbaine, sept nouvelles compétences majeures devraient être transférées :

- Voirie et signalisation,
- Aires et parcs de stationnement,
- Gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains,
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz,
- Création, extension et translation des cimetières, des crématoriums et des sites cinéraires,
- Plan local d'urbanisme intercommunal (automatique sauf refus des communes avant mars 2017),
- Eau et assainissement (dans tous les cas obligatoires en 2020, un objectif politique fixé à 2018).

Pour chacune des compétences qui seraient à transférer, un examen précis des impacts sera donc à effectuer, avec l'appui d'un conseil extérieur.

### **II. La constitution d'un comité de pilotage et les premières investigations**

Un comité de pilotage, sous la Présidence de Jean-Louis Fousseret et Gabriel Baulieu, institué par le Bureau et composé d'élus de l'agglomération et de la Ville de Besançon, a été institué le 12 avril dernier pour amorcer le travail de réflexion sur la possible évolution de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vers une Communauté Urbaine (CU) au 01 janvier 2019, comme le prévoit la loi NOTRe, pour les anciennes capitales régionales.

Ce COPIL est composé de :

- C. BARTHELET, Conseillère communautaire déléguée
- N. BODIN, Adjoint Ville de Besançon
- P. CURIE, Vice-Président
- M. DONEY, Vice-Présidente
- M. FELT, Vice-Président
- M. JASSEY, Maire de Devecey
- J. KRIEGER, Vice-Président
- C. LIME, Conseiller communautaire délégué
- A. LORIGUET, Conseiller communautaire délégué
- M. LOYAT, Vice-Président
- JP. MICHAUD, Vice-Président
- A. POULIN, Conseiller communautaire délégué
- JY. PRALON, Vice-Président
- P. ROUTHIER, Maire de St Vit et Président de la CCVSV
- D. SCHAUSS, Vice-Président
- R. STEPOURJINE, Vice-Président
- F. TAILLARD, Conseiller communautaire délégué
- A. VIGNOT, Adjointe Ville de Besançon
- M. ZEHAF, Adjointe Ville de Besançon

Une deuxième réunion du COPIL a eu lieu le 29 août 2016. Elle a permis de rendre compte de deux journées techniques de travail réalisé auprès de la Communauté urbaine du Grand Nancy et de la Communauté d'Agglomération de Clermont métropole, qui souhaite passer en communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les expériences du Grand Nancy et de Clermont Communauté ont permis d'identifier plusieurs éléments importants à prendre en compte :

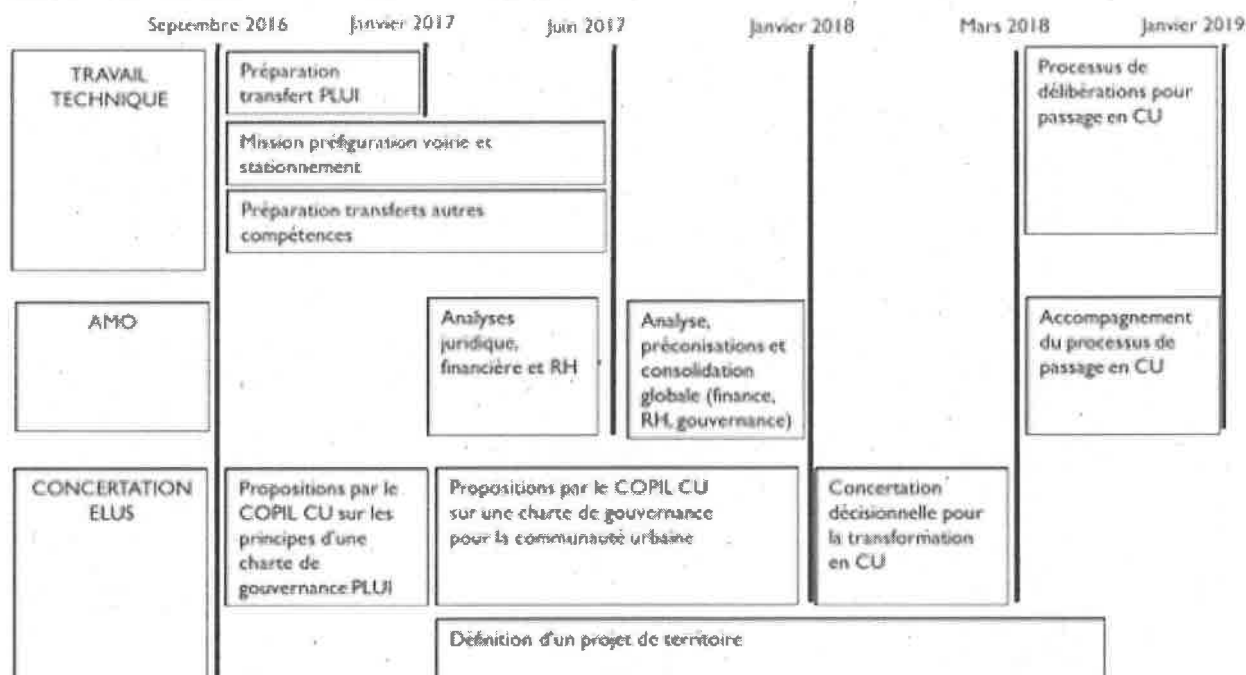
- Le processus de passage en CU peut être mis en œuvre en plusieurs étapes. Il nécessite un accompagnement extérieur et une mobilisation des communes. La communication vis-à-vis des élus et des habitants est l'une des conditions de réussite. Par ailleurs, sa mise en œuvre peut être étalée dans le temps afin de bien organiser les modes de gestion.
- Comme l'ont montré les expériences du Grand Nancy et de Clermont-Communauté, une place dédiée aux élus communaux reste souvent importante (charte de gouvernance, réunions bilatérales CU-Communes, élus communaux qui restent les « portes d'entrée locales » de nombreuses compétences, réflexion sur les projets - PLUI notamment-, en concertation étroite avec les élus, droit de véto...). Une organisation favorisant la proximité des services de la CU avec des territoires structurés peut-être organisée.
- En ce qui concerne le périmètre de transfert des compétences et les modes de gestion, les marges de manœuvre sont possibles entre les niveaux CU et communes ; un travail d'état des lieux et de classification est néanmoins à anticiper. Il paraît important de le faire avec un bon niveau de précision et d'exhaustivité.

En matière d'organisation, les enjeux d'accompagnement RH sont importants (plusieurs centaines d'agents pourraient passer à la CU).

### III. Un calendrier et une méthode de travail menant à la décision en mars 2018

A l'issue de ce COPIL, il a été validé le calendrier de travail suivant qui a pour objectif de proposer aux élus des scénarios pour la décision pour le premier trimestre 2018.

#### Calendrier des décisions restant à prendre :



Ce calendrier lance plusieurs groupes de réflexion :

- Afin d'expertiser les compétences restantes à transférer (PLUI, voiries), des équipes de préfigurations internes sont en cours de constitution, sur le modèle de la réflexion qui a eu lieu sur l'eau et l'assainissement. Ces réflexions seront restituées au sein du COPIL communauté urbaine. Pour le PLUI, le groupe de travail COPIL est animé par Catherine BARTHELET et pour la voirie le groupe de travail est animé par Marie ZEHAF et Jean-Paul MICHAUD sous la Présidence de Jean-Louis FOUSSERET et Gabriel BAULIEU.
- Une réflexion politique sera aussi lancée par le comité de pilotage afin d'élaborer des principes de gouvernance relatifs à une charte qui pourrait accompagner le passage en communauté urbaine.
- Un bureau d'étude généraliste sera recruté pour identifier les impacts complémentaires (compétences moins structurantes ou facultatives), accompagner les services et la DG dans le travail global d'analyse des impacts. Il aura en outre une mission de consolidation générale des aspects gouvernance, juridique, financiers et RH.

Une réflexion sur la définition d'un projet de territoire sera lancée au début de l'année 2017 après l'arrivée des 15 nouvelles communes dans le Grand Besançon.

#### IV. Objectifs et gouvernance de la mission de préfiguration sur la voirie

Le transfert des compétences « Voirie/Signalisation » et « Aires et parcs de stationnement » nécessitant une approche spécifique pour alimenter les réflexions du comité de pilotage précité, il est proposé de créer une mission de préfiguration afin d'étudier précisément le périmètre de la compétence et les impacts de son transfert (en terme de gouvernance notamment).

La mission de préfiguration doit apporter des éléments d'analyse concernant :

- les données techniques :
  - o affiner le contour de la compétence à transférer,
  - o déterminer le patrimoine (et son état),
  - o définir les moyens humains et matériels en place au sein des communes,
  - o lister les marchés d'entretiens en place et les projets communaux en cours (et les budgets liés),
  - o proposer des scénarios de transfert de la compétence incluant les modes de gestion préconisés et l'ensemble des impacts.

Ces éléments de diagnostic alimenteront le travail de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (qui va définir des scénarios d'organisation globale entre toutes les compétences).

- La gouvernance : proposer des modalités de prise de décision et de gestion de la compétence dans le cadre d'une charte de gouvernance, en s'inspirant de ce qui se pratique dans des collectivités, ayant transféré cette compétence.

La gouvernance politique et technique est la suivante :

- Proposition de Comité de pilotage de la mission de préfiguration :

Présidence du comité de pilotage	▪ J.L. FOUSSERET, Président du Grand Besançon ▪ G. BAULIEU, 1 <sup>er</sup> Vice-Président du Grand Besançon
Animation politique	▪ M. ZEHAF, Adjointe Ville de Besançon en charge des voiries ▪ J.P. MICHAUD, Vice-Président Voiries Communautaires et Maire de Thoraise
Membres du comité de pilotage	Un représentant désigné par chacun des secteurs : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ A. BLESSEMAILLE, Vice-Président, Secteur Est</li><li>▪ J.P. MICHAUD, Vice-Président, Secteur Sud-Ouest</li><li>▪ P. CONTOZ, Conseiller communautaire délégué, Secteur Plateau</li><li>▪ B. GAVIGNET, Conseiller communautaire délégué, Secteur Ouest</li><li>▪ A. POULIN, Conseiller communautaire délégué, Ville de Besançon</li><li>▪ S. RUTKOWSKI, Conseiller communautaire délégué, Secteur Nord</li><li>▪ 1 représentant à nommer pour chacun des secteurs de Saint-Vit et Devecey</li></ul>

Les travaux de la mission de Préfiguration seront régulièrement restitués en comité de pilotage Communauté Urbaine pour permettre de consolider la réflexion à cette échelle.

Les résultats des réflexions (diagnostic, scénarios) seront restitués régulièrement en réunion de secteur.

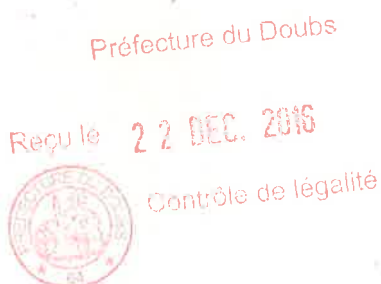
Equipe technique :

Pilote	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ G. PEIGNER, DGST, Ville de Besançon et Grand Besançon</li><li>▪ M. MENNECIER, adjoint au DGST, Dir Départ Espace Public, Ville de Besançon</li></ul>
Chef de projet	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ D. BERTONCINI, Directeur, Dir Ingénierie et Travaux, Grand Besançon</li></ul>
Equipe Technique	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ D. MOUROT, Directeur, Dir Voirie et Déplacement, Ville de Besançon</li><li>▪ C. CHARAY, chargé d'opération, Voirie, Infra, Ouvrage d'art, Ville de Besançon</li><li>▪ C. VOIRIN, chef de service gestion déplacements urbains, Ville de Besançon</li><li>▪ C. DEMESMAY, chef de service éclairage public, Ville de Besançon</li><li>▪ D. TOURNOUX, chef de service, voirie, Ville de Besançon</li><li>▪ S. LELIEVRE, chef de service, Espaces Verts, Ville de Besançon</li><li>▪ R. DEMOLY, Directeur Département Eau et Assainissement, Ville de Besançon</li><li>▪ P. GUDEFIN, Directeur Département Mobilité, Grand Besançon</li><li>▪ A. VIPREY, Chargée d'études Conseil en mobilité, Grand Besançon</li><li>▪ N. THAREAU, chef de service, Informations Géographiques, Ville de Besançon - Grand Besançon</li><li>▪ P. LORIAU, DGST, Saint Vit</li><li>▪ JL TANGUY, technicien SIVOM Boussière</li></ul> <p>En lien la coordination globale de la réflexion sur la CU :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ H. BARIOULET, Directeur, Direction Stratégie et Territoire, Ville de Besançon - Grand Besançon</li><li>▪ F. MEOTTI, Chargée de mission, Direction Stratégie et Territoire, Ville de Besançon - Grand Besançon</li></ul>

Entre janvier et juillet 2017, il sera réalisé un diagnostic et des scénarii, à partir d'entretiens menés avec les communes.

D'ici juillet 2017, il est attendu l'élaboration des premiers principes d'une charte de gouvernance.

**Le Conseil de Communauté prend connaissance et débat du rapport proposant un programme de travail visant à alimenter la décision de passer ou non en communauté urbaine.**



Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant  
Gabriel BAULIEU  
1er Vice-Président